

sion-ci, d'autres modifications à la loi sur l'assurance-chômage ou si nous étudierons une nouvelle loi canadienne sur l'assurance-chômage?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le discours du trône indiquait qu'on pourrait fort bien proposer au cours de la présente session la modification ou le remplacement de la loi sur l'assurance-chômage. Comme je le disais il y a une semaine ou deux, cela dépendra des événements, de la promptitude avec laquelle la Chambre disposera des bills dont elle est saisie et, en toute franchise, de la rapidité avec laquelle le ministre du Travail préparera ces modifications.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED AUX BASES AMÉRICAINES À TERRE-NEUVE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ses négociations avec son homologue des États-Unis au sujet des congédiements aux bases américaines au Canada ont-elles été fructueuses?

L'hon. Michell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question à quelques reprises. Je n'ai pas réussi; le gouvernement des États-Unis a décidé de mettre ses politiques en œuvre.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. C'est la troisième fois que le ministre dit qu'il n'a pas eu de succès. Je renvoie la Chambre à la page 1895 du hansard du jeudi 11 décembre, où figure une déclaration du secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale en réponse à une question de l'arrière soirée. Voici ce que le secrétaire parlementaire a déclaré:

Le gouvernement canadien a été prévenu de ces réductions et, soit dit en passant, il a présenté aux autorités américaines des instances couronnées de succès, afin d'améliorer les méthodes de congédiement du personnel en cause.

Voici pourquoi je pose la question de privilège. Ou l'un des deux représentants ne fournit pas à la Chambre les renseignements qu'il possède, ou il donne à la Chambre des précisions incompatibles avec les faits. Quelqu'un commet ce que Winston Churchill, je crois, appelait une inexactitude terminologique.

J'estime qu'en qualité de députés de l'opposition, nous avons droit à des explications de la part du ministre à ce sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre peut répondre à l'objection du député, mais je signale de nouveau aux députés que le temps s'écoule rapidement.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la question de privilège, la confusion provient peut-être de la manière dont la question a été posée. J'ai pu mal l'interpréter. Le député l'a posée en termes fort généraux et j'ai pensé qu'il faisait allusion à la question dont j'avais été saisi ultérieurement. S'il y a désaccord entre le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et moi-même, je tiens absolument à tirer la chose au clair. Nous avons soumis des instances, avec succès sur certains points, mais à mon avis pas en ce qui concerne l'objet précis de la question que me pose mon honorable ami.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a-t-il vérifié auprès du gouvernement des États-Unis le bien-fondé des rumeurs fort déconcertantes et selon lesquelles les autorités navales américaines retireraient leurs forces de la base navale d'Argentia en juin prochain.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Vancouver-Est.

M. McGrath: Puis-je reformuler ma question, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme les députés semblent évidemment avoir une question très importante à poser au ministre, je me demande s'il ne serait pas souhaitable qu'ils confèrent avec le ministre en dehors de la Chambre pour en préciser les termes. Je ne veux pas être malveillant, mais nous semblons tourner en rond. Nous pourrions peut-être recommencer demain, lorsque les deux députés auront eu plus de temps pour présenter leur point de vue. J'ajouterai que je ne compte pas la minute que j'ai prise pour faire connaître ma décision.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement en toute déférence. C'est une très grave question qui met en cause l'emploi de 800 Canadiens. Le ministre ne sera peut-être pas à la Chambre demain.

L'hon. M. Stanfield: Il n'y sera pas.